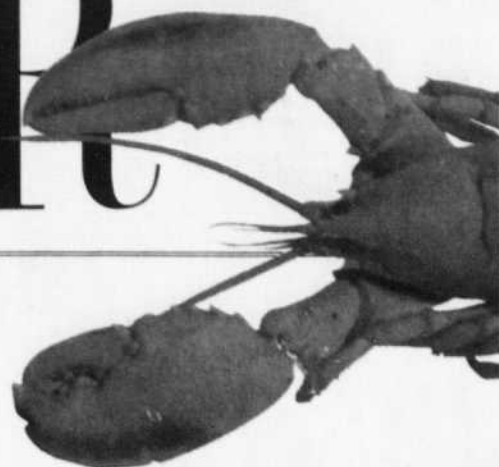




LE DEVOIR



ACTUALITÉS

L'Association médicale est favorable aux piqueries légales
Page A 3

ACTUALITÉS

Ottawa veut éviter un Burnt Church prise deux
Page A 4

VOL. XCI N° 187

LE MARDI 21 AOÛT 2001

87c + TAXES = 1\$

Points saillants

Commission des États généraux sur la langue française

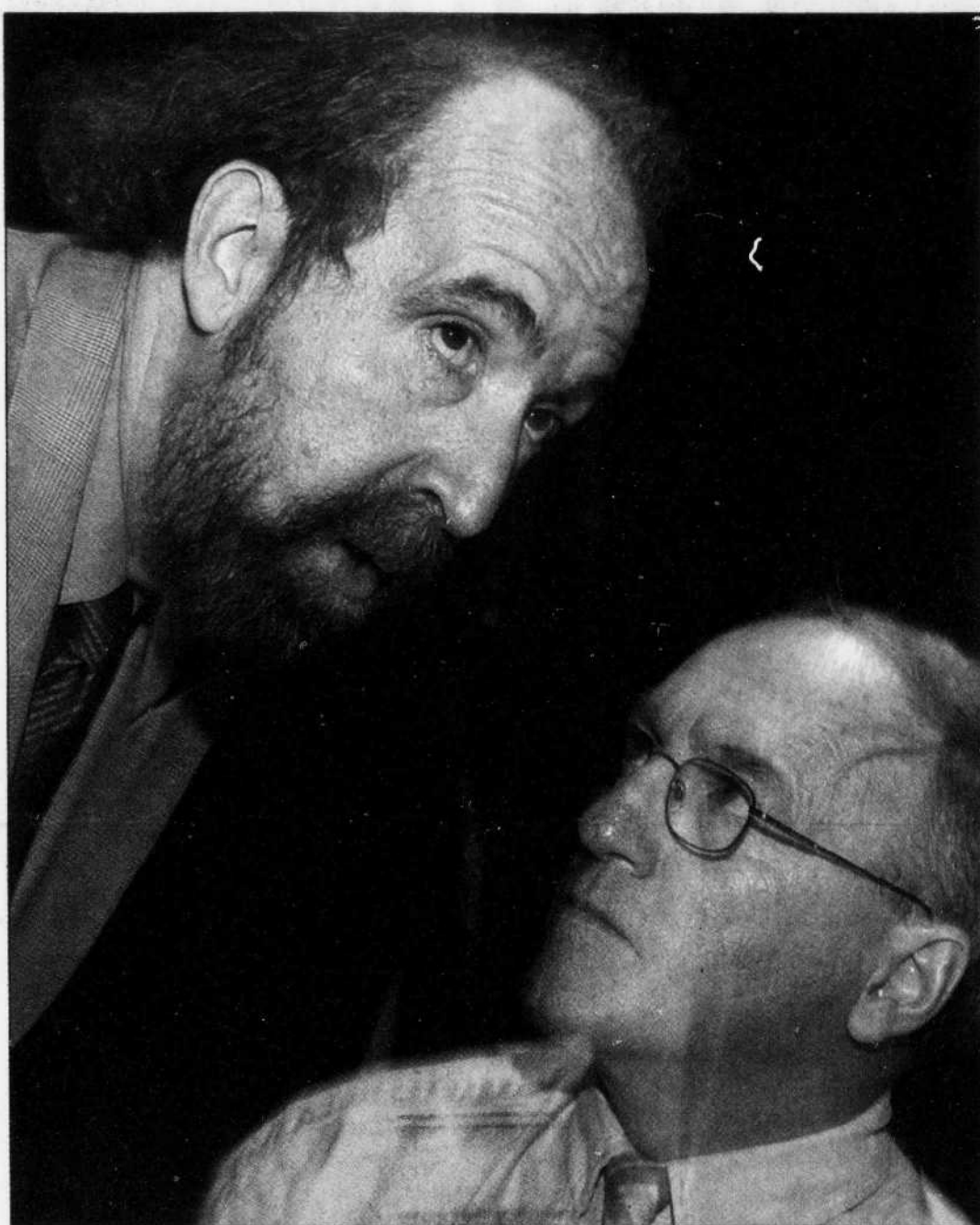
D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Voici quelques-unes des principales recommandations de la Commission sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec :

- fusion de l'Office de la langue française, du Conseil de la langue française, de la Commission de protection de la langue française et de la Commission de toponymie en un seul organisme qui assurera toutes les fonctions liées à la défense, au maintien et au développement du français;
- création d'une citoyenneté québécoise, en sus de la citoyenneté canadienne, qui reconnaîtrait que le français langue commune est une marque prépondérante de cette citoyenneté;
- inscription dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec des principes fondamentaux de la politique linguistique;
- étude de façon intensive, dès la fin du primaire, de l'enseignement de l'anglais langue seconde;
- imposition aux futurs enseignants d'un examen national vérifiant leur compétence en français;
- attitude attentive du gouvernement du Québec, habilité à utiliser tous les moyens à sa disposition pour empêcher que des parents ne contournent la loi 101 en envoyant leur(s) enfant(s) à l'école anglaise privée non subventionnée pendant une courte durée, de façon à les rendre admissibles à l'enseignement en anglais dans le réseau public au Québec (ce qui ne serait pas le cas s'ils ne fréquentaient pas d'abord cette école non subventionnée);
- limite de l'enseignement en anglais aux disciplines scientifiques universitaires de façon à ce que les étudiants reçoivent leur formation en français;
- création d'un tribunal spécialisé au sein de la Cour du Québec pour traiter les dossiers d'infraction à la Charte de la langue française;
- introduction progressive d'une troisième langue à partir du secondaire;
- rappel que le français est la langue de travail au Québec et que l'exigence de la connaissance de l'anglais doit être justifiée;
- respect par le gouvernement fédéral du principe de la nette prédominance du français dans son affichage au Québec;

Larose prêche la réconciliation

« On tourne la page des "deux solitudes", dit un commissaire anglophone »



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le rapport de Gerald Larose est clair: les anglophones du Québec ne sont plus une source de concurrence pour le français mais une composante de la culture d'ici. Un constat qui a l'aval de Gary Richards, ex-président de l'Association des Townshipers et commissaire anglophone des États généraux sur la langue.

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Défendre le français restera toujours un « combat de titans » en Amérique du Nord mais le temps est passé où le Québec se divisait sur cette question. Le rapport final de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, présidée par Gerald Larose, s'affiche d'un bout à l'autre comme le rapport de la réconciliation.

En conférence de presse hier, le message était clair: « Les anglophones ne sont pas nos ennemis mais des composantes de notre réel », a dit avec force M. Larose.

« On tourne la page des "deux solitudes" », résumait de son côté Dermot Travis, l'un des deux commissaires anglophones à siéger à la Commission Larose, composée de 11 membres.

Ce ton, c'est aussi celui du rapport même si, au départ, « rien de tout cela n'était évident », comme il est signalé en introduction. Lorsque la ministre Louise Beau-

doin, à l'époque responsable de la Charte de la langue française, avait créé la Commission en juin 2000, les débats étaient houleux au Parti québécois: on discutait la langue d'affichage, celle des cégeps...

Pour la Commission, « tout, mais vraiment tout, était sur la table », rappelle d'entrée de jeu le rapport. « La machine s'emballait au point qu'un peu tout le monde cherchait des boucs émissaires [...] ».

Au fil de ses travaux (26 jours d'audience, 272 mémoires, 19 débats publics, six colloques thématiques et un forum national!), la Commission devait toutefois constater une évolution telle des mentalités qu'elle a délibérément écarté — et elle s'en explique à plusieurs endroits dans le rapport — toute approche idéologique ou de confrontation.

Par exemple, sur les transferts linguistiques et la situation à Montréal, il est écrit: « La Commission estime qu'elle ne peut appuyer les fondements d'une politique linguistique

VOIR PAGE A 8: LAROSE

Des péquistes en colère

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

« La Commission [des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française] a failli à son mandat. » Le constat, on ne peut plus clair, surprend. Par sa sévérité, certes, mais surtout parce qu'il provient de ceux-là mêmes à qui l'on doit la naissance de cette commission présidée par Gerald Larose.

L'association péquiste de Montréal-Centre, qui est des premières à avoir sonné l'alarme quant à la si-

tuation malheureuse du français à Montréal, a critiqué avec véhémence le rapport final rendu public hier par les dix commissaires qui se sont penchés sur la question linguistique au cours de la dernière année. Cet exercice, rappelons-le, avait été demandé par Lucien Bouchard au printemps 2000 lors du congrès péquiste afin de mettre le couvercle sur la marmite linguistique qui bouillait fort à l'époque.

Cela n'empêche pas aujourd'hui le président de Montréal-Centre,

VOIR PAGE A 8: COLÈRE

- Voir nos autres informations en page A 5
- L'éditorial de Bernard Descôteaux en page A 6
- Des extraits du rapport en page A 7

ACTUALITÉS

Gare aux espions canadiens; ils sont partout

Qu'ont en commun Greenpeace, l'Église anglicane et les Raging Grannies, ces vieilles dames qui dénoncent les injustices sociales à coup de chansons? Ils côtoient les groupes terroristes sur la liste des organisations que surveillent les services canadiens de renseignements, tant militaires que policiers. Certains seraient même infiltrés à leur insu. Si les groupes visés se disent surpris de l'intérêt que leur portent les agences de renseignements, les défenseurs des droits de la personne s'inquiètent des abus dont pourraient faire l'objet les militants qui agissent en toute légitimité.

■ À lire en page A 3

INDEX

Annonces.....	A 4	Monde.....	B 5
Avis publics ..	B 4	Mots croisés ..	B 4
Bourse.....	B 2	Météo.....	A 4
Culture.....	B 8	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7
Idées.....	A 7		

TÉMOINS PRIVILÉGIÉS

Bavard et pourtant si discret

L'interprète entend tout, répète tout sans jamais rien dire

Dans l'ombre des politiciens s'activent des hommes et des femmes qui, témoins de moments importants de la vie politique, sont contraints à la discrétion. Le Devoir vous propose, dans sa série *Témoins privilégiés* qui débute aujourd'hui, de rencontrer trois de ces agents de l'ombre dont le travail est essentiel bien qu'il soit effacé.

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

« Il n'y avait que les premiers ministres présents. Sans conseiller, sans ministre. » L'image revient chaque fois qu'une

conférence fédérale-provinciale se transforme exceptionnellement en retraite fermée. Mais c'est oublier que, derrière les portes closes, des oreilles attentives restent aux aguets. Pour mieux entendre et répéter ce qui se dit.

« On dit toujours qu'il n'y avait personne au lac Meech

à part les premiers ministres. Désolé, il y avait trois interprètes au lac Meech, j'en étais. [...] Je riais toujours dans ma barbe quand j'entendais ça », raconte Henri Bagdadi, interprète au gouvernement fédéral depuis 1975 et interprète principal au service d'interprétation parlementaire depuis 1990.

L'homme de 52 ans est un modèle de discrétion. Mis à part quelques collègues, personne ne savait, avant son entrevue avec Le Devoir, qu'il

VOIR PAGE A 8: BAVARD



MIKE PINDER

Cahier spécial

QUÉBEC ! NEW YORK

samedi
Publié le
8

septembre 2001

Tombée publicitaire
le 24 août 2001

LE DEVOIR



RBC
Groupe
Financier^{mc}

SERVICES BANCAIRES • PLACEMENTS • ASSURANCES

On s'affiche peut-être
différemment, mais on continue
d'afficher les mêmes valeurs.



1901



1901-1962



1962-1974



1974-2001



2001

Nous modifions peut-être notre allure, mais notre engagement reste le même. Vos attentes comptent pour nous. Nous savons que vous recherchez une relation de confiance solide et une expertise fiable. Sans parler de la sécurité, de l'innovation et de la continuité que seule une institution d'envergure internationale, fidèle à ses racines, peut offrir.

En 1869, nous avons créé une banque régionale. En 1901, animés par la volonté de refléter la réalité et les espoirs des gens d'ici, nous sommes devenus la Banque Royale du Canada. Un siècle plus tard, notre groupe compte parmi les chefs de file nord-américains en matière de services bancaires, de placements et d'assurances. Nous avons fait du chemin. En cours de route, bien des choses ont changé. Mais nous n'avons jamais perdu de vue l'essentiel : notre avenir sera prometteur uniquement si celui de nos clients l'est. Et ça, ça ne changera jamais.

Pour en savoir plus, composez le 1 800 769-2599.

• LE DEVOIR •

ACTUALITÉS

Signe des temps?

Les espions canadiens sont partout

*Aux côtés des organisations terroristes figurent
Amnistie Internationale et des vieilles dames ayant choisi
la chanson pour dénoncer les injustices sociales*

Les groupes qui militent contre la mondialisation, même de façon pacifique, sont dans la mire des services canadiens de renseignements tant militaires que policiers, à tel point que certains auraient été infiltrés à leur insu. Tous ne constituent pas une menace sérieuse à la sécurité du pays et cette surveillance soulève bien des interrogations.

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Pendant que les groupes visés se disent surpris de l'intérêt que leur portent les agences de renseignements, les défenseurs des droits de la personne s'inquiètent des abus dont pourraient faire l'objet les militants qui agissent en toute légitimité.

Dans une enquête publiée dans les pages des quotidiens *Ottawa Citizen* et *The Gazette*, les journalistes David Pugliese et Jim Bronskill dévoilaient les noms de quelques groupes scrutés par les agences de renseignements canadiens, tels que le Service canadien du renseignement de sécurité, la GRC et l'unité de surveillance de l'armée

canadienne. Aux côtés des organisations terroristes figurent Amnistie internationale, Greenpeace, l'Eglise anglicane, l'Eglise unie et les Raging Grannies, de vieilles dames qui ont choisi la chanson pour dénoncer les injustices sociales.

Même si elles l'inquiètent, ces révélations ne surprennent pas André Paradis, directeur général de la Ligue des droits et libertés, qui rappelle les travaux de la Commission McDonald sur le service de renseignement de la GRC entre 1977 et 1981. Le dépôt du rapport avait provoqué l'abolition de cette unité qui devait par la suite être remplacée par le Service canadien du renseignement de sécurité. «C'est un problème récurrent», explique-t-il. «Lors de la création en

1984 du Service du renseignement, nous mettions déjà en garde le gouvernement contre la répétition des abus de la GRC.»

Anne Sainte-Marie, d'Amnistie internationale, n'a pu retenir son fou rire quand elle a appris que les Raging Grannies faisaient partie des organismes auxquels s'intéressent les agences canadienne de surveillance.

«Pas sérieux»

«Franchement, ce n'est pas sérieux. La GRC a d'autres choses à faire que de surveiller les Raging Grannies!» Si son organisme reçoit à l'occasion des demandes de renseignements de la part de la GRC, elle n'a eu connaissance d'aucune surveillance particulière. Droits et démocratie figure aussi dans la liste. Lors du sommet de l'APEC à Vancouver, il avait subventionné un forum sur les droits humains et poursuit ses activités contre la mondialisation. Son président, Warren Allmand, solliciteur général de 1972 à 1976, s'interroge sur la légalité des méthodes utilisées.

«J'ai l'intention d'écrire au Solliciteur général Lawrence MacAulay afin de lui poser des questions et savoir sur quels droits s'appuie la GRC et le Service canadien du renseignement pour justifier leurs activités de surveillance.»

L'avocat Julius Grey, spécialisé dans les droits de la personne, parle d'une véritable crise en matière de droits civils. Dès les années 40, ajoute-t-il, tous les groupes de gauche faisaient l'objet d'enquêtes, tant au États-Unis qu'au Canada: «Le pays a beaucoup évolué et la gauche n'est aujourd'hui plus considérée comme subversive, mais je pense que la GRC et les services de sécurité n'ont jamais accepté ce fait.»

Parmi ses motifs d'inquiétude: la nouvelle loi qui autoriserait l'ouverture du courrier par la police et la collaboration entre les services de renseignements de différents pays. «Est-ce qu'on n'est pas en train de créer une forme de surveillance qui, sans être tout à fait ça, s'apparente au livre 1984 d'Orwell où rien ne demeure privé si ça intéresse les gens au pouvoir?» se demande-t-il.

Cette surveillance aura pour effet selon lui de radicaliser les groupuscules plus extrémistes tout en décourageant la participation des modérés aux mouvements non conformistes, ce qui renforcera la tendance vers une pensée unique. S'il condamne les manifestations violentes qui marquent les conférences internationales, il croit que l'élimination d'opinions divergentes à ces réunions ne peuvent faire autrement que d'inciter les protestataires à s'exprimer dans la rue. Un débat s'impose sur la liberté civile et la nature de la surveillance ainsi que sur la façon de préserver le droit au non-conformisme.

Pour André Paradis, la définition de la menace à la sécurité «trop vague et floue» devra être resserrée et il faudra adopter des mécanismes de contrôle plus efficaces pour encadrer le travail du Service des renseignements. «Il faudrait peut-être trouver une façon qui permettrait aux parlementaires de mieux scruter les agissements des différents corps de sécurité», conclut-il.

Selon le *Journal de l'Association médicale canadienne*

Le temps est venu d'ouvrir des piqueries sécuritaires

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Les toxicomanes canadiens devraient pouvoir bénéficier de piqueries sécuritaires et sous surveillance, soutient le *Journal de l'Association médicale canadienne*, en éditorial.

Publiée dans les pages de ce journal, une nouvelle étude sur le sujet fait état des coûts élevés des soins de santé reliés aux utilisateurs de drogues injectables du quartier est du centre-ville de Vancouver, qui compte la plus forte concentration d'usagers de drogue au pays.

«Il faudra un certain sang-froid pour aller de l'avant avec cette idée», reconnaît la publication médicale. Mais nous pouvons rendre la vie des toxicomanes un

«Il faudra un certain sang-froid pour aller de l'avant avec cette idée»

peu meilleure et les quartiers un peu plus sécuritaires. En toute logique, les piqueries sous surveillance se veulent l'étape suivante, combinant les mérites du réalisme et de la compassion.»

Ancien utilisateur de drogues injectables, Earl Crow affirme quant à lui que la nécessité de telles piqueries se fait criante à Vancouver. «Une seule ne serait pas suffisante», avance M. Crow, âgé de 40 ans, aujourd'hui président d'une association d'usagers de drogue de Vancouver.

«Je les verrais bien en construire six et être toujours dépassés [par la demande]. Je suis catégorique, je suis certain que les gens s'en serviraient», ajoute-t-il. Les ruelles du secteur est du centre-ville de Vancouver, qui sépare les quartiers touristiques de Gastown et Chinatown, servent de piqueries en plein air.

Insensibles aux rats et aux ordures, aux excréments et à l'urine, les toxicomanes s'injectent leur dose au vu et au su de tous, et dans des conditions de stérilité contraires à toutes les normes en vigueur en matière de santé.

«Ils se servent d'eau impropre à la consommation pour s'injecter la drogue», illustre M. Crow, qui fume désormais la cocaïne et l'héroïne qu'il consomme. Dans de telles conditions, ajoute-t-il, il n'est pas étonnant qu'une très forte proportion des usagers de drogue du quartier aient contracté le VIH ou l'hépatite C, parfois même les deux.

Selon le Dr Martin Schechter, responsable de l'organisme Vancouver Injection Drug Users Study, pas moins de 90 % d'entre eux se retrouvent aux prises avec l'hépatite C, et près de 40 % sont infectés par VIH.

EN BREF

(Le Devoir) — Le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) a présenté hier son candidat à la succession de la commissaire Francine Gagné pour l'élection partielle qui aura lieu cet automne dans le quartier Maisonneuve-Mercier. Il s'agit de l'actuel président du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, Claude Champagne, qui travaille depuis 15 ans comme animateur, formateur et consultant en communication au Centre Saint-Pierre, un centre d'éducation populaire pour adultes. Selon Diane De Courcy, présidente du MEMO et de la Commission scolaire de Montréal, M. Champagne «représente tout ce que devrait être un commissaire des années 2000. Homme d'action, il a toutes les qualités requises d'un décideur, en plus d'avoir une solide expérience de travail en collégialité avec les organismes du milieu.» Claude Champagne tente ainsi de succéder à Francine Gagné, qui quitte son poste de commissaire pour de nouvelles fonctions au sein de l'organisme Ox-fam-Québec.

La rentrée... déjà!



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'ENTRÉE du Cégep du Vieux-Montréal grouillait d'étudiants hier, journée de rentrée scolaire. François, Louis-Charles et Marie-Odile ont profité des retrouvailles pour comparer leur horaire respectif.

Nouveau rapport de l'ONU

Les forêts en bonne santé disparaîtront

DENNIS BUECKERT
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les forêts en bonne santé qui restent sur la planète vont disparaître, à moins qu'il y ait un changement «miraculeux» dans les attitudes des gouvernements et de la population, affirme un rapport de l'ONU basé sur les dernières données obtenues par satellite.

Le rapport plaide pour une stratégie internationale visant à sauver les forêts de 15 pays importants — dont le Canada — qui, ensemble, possèdent la plupart des forêts en santé restantes.

Le Canada possède 368,6 millions d'hectares de forêt dite «fermée», soit présentant une couverture de feuilles suffisante pour être considérée comme en santé, indique le rapport rendu public hier. Ces chiffres le placent au second rang, après la Russie et devant le Brésil.

Le rapport précise que seulement

9,4 % de la forêt fermée globale a une forme de statut protégé. Au Canada, les chiffres sont de 7,4 %.

Seulement trois pays, soit la Russie, le Canada et le Brésil, possèdent presque la moitié des forêts en bonne santé, souligne aussi le rapport, présenté comme l'évaluation la plus complète jamais faite de la couverture forestière globale.

«Les ressources forestières de la planète sont de plus en plus menacées à cause de la conversion des terres forestières pour d'autres usages et de la surexploitation des forêts pour le bois d'œuvre», a affirmé Klaus Toepfer, chef du Programme pour l'environnement des Nations unies, dans la préface du rapport.

«A moins d'une transformation miraculeuse de l'attitude de la population et des gouvernements, les forêts fermées restantes de la Terre, ainsi que la biodiversité qui leur est associée, sont appelées à disparaître au cours des prochaines décennies», a-t-il ajouté.

La faible densité de population dans plusieurs des pays importants, dont le Canada, crée des occasions significatives pour la conservation, suggère le rapport produit par le Programme pour l'environnement des Nations unies, le Service géologique des États-Unis et la NASA.

Le rapport demande aux gouvernements des 15 pays importants de mettre sur pied des plans d'action pour conserver les forêts qui leur restent.

Il souligne que la construction de nouvelles routes et de nouveaux barrages devraient faire l'objet d'un examen minutieux et que les terres forestières ne devraient être converties pour d'autres utilisations qu'en dernier recours.

Jocelyne Caloz, une porte-parole du Service canadien des forêts, a refusé de commenter le rapport qu'elle n'avait pas encore eu le temps d'étudier, mais a déclaré que le Canada gérât ses forêts de manière durable.

Bourque s'engage à fond

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Est-ce la contestation des maires de banlieue contre les fusions municipales ou la répulsion naturelle des citoyens pour le changement qui occasionne des tracas à Pierre Bourque? Toujours est-il que le maire de Montréal a senti le besoin de prendre «l'engagement solennel» devant les Montréalais de respecter intégralement la loi sur les fusions municipales.

Le maire et 87 des 89 candidats membres du parti L'Équipe Bourque/Vision Montréal ont investi hier le chalet du mont Royal, accompagnés de musiciens de cornemuse, afin de réitérer collectivement leur intention de «travailler dans le plus grand respect de votre arrondissement tout en y maintenant le même niveau de qualité de vie et une saine gestion municipale», a prononcé le maire dans son discours. Discours reproduit sur un panneau géant sur lequel ont signé tous les candidats.

Malgré ses tournées dans les arrondissements en vue des élections de novembre prochain, le message du maire passe mal, reconnaît le conseiller Robert Dolbec: «Les citoyens continuent de s'inquiéter de la perte de leurs services locaux une fois que la loi sera entrée en vigueur, explique-t-il. Mais, comme le maire l'a dit, la bibliothèque de Côte Saint-Luc qui ouvre jusqu'à 10 heures le soir continuera de le faire parce qu'il n'y aura pas d'uniformisation des services.»

Les arrondissements de la nouvelle ville de Montréal garderont la gestion des services locaux comme les bibliothèques, les parcs, le soutien communautaire, les sports et les associations culturelles, tel que déterminé dans la loi. Et les budgets seront maintenus sinon augmentés, a promis le maire.

Les anglophones pour leur part ne doivent pas s'inquiéter, au contraire: non seulement Pierre Bourque maintiendra le statut bilingue des arrondissements mont-réalis, il améliorera le statu quo en étendant les services bilingues sur l'ensemble du territoire. Il ajoutera même d'autres langues «pour refléter la réalité montréalaise».

Cet engagement n'a pas impressionné le candidat à la mairie de la nouvelle ville, Gerald Tremblay, qui a complété hier son équipe dans l'Ouest de l'île avec l'ajout de trois nouveaux candidats. Roy Anthony Kemp, maire de la ville de Beaconsfield, Anne-Marie Parent et Florence Grasby, respectivement conseillères municipales de Beaconsfield et de la ville de Baie d'Urfé, porteront les couleurs de l'Union des citoyens et des citoyennes de l'île de Montréal.

CLUB
402
HOMME



Coupe-vents
importés d'Italie
réversibles

GRAND SOLDE
D'ÉTÉ
150\$ seulement
RÉGULIER 350\$

1118, rue Ste-Catherine O.
2e étage, Montréal
Tél.: (514) 861-3636

• LE RAPPORT LAROSE •

Des réactions
plutôt
positives

LE DEVOIR

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) s'est dit «*déçu*», hier, que la Commission sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec ait choisi d'emprunter «*une voie partisane et de proposer une avenue constitutionnelle qui ne correspond pas à l'expression de la volonté populaire exprimée*». «*Rompre avec l'approche historique canadienne fondée sur la dualité linguistique et faire reposer l'avenir du français sur la reconnaissance de la citoyenneté québécoise, cela frise malheureusement la propagande souverainiste*», croit le président du CPQ, Gilles Taillon. Plutôt que d'opter pour des mesures incitatives, comme le laissait entrevoir le rapport d'étape du mois de juin, le rapport final recommande plusieurs dispositions coercitives et favorise une approche bureaucratique de nature à surcharger la vie des entreprises, déplore le CPQ.

CSN

La Confédération des syndicats nationaux a réagi positivement au dévoilement du rapport final de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française, hier. La vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, a indiqué qu'en «*proposant de revoir la politique linguistique actuelle et de l'inscrire dans une approche globale, stratégique, proactive et citoyenne, la Commission a fait preuve de réalisme, tout en invitant la population à un projet mobilisateur*». Ce rapport, a-t-elle noté, contient de multiples progrès par rapport à ce qui existe actuellement. Elle salue l'idée de créer un nouvel organisme qui remplacerait les quatre qui existent présentement et la recommandation de rapatrier la pleine compétence du Québec en matière d'immigration.

FTQ

«*Le rapport Larose ne va pas assez loin en ce qui concerne la francisation des milieux de travail et nous sommes plutôt déçus*», a déclaré hier le secrétaire général de la FTQ, René Roy, appelé à commenter le dépôt du rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française. «*Le français au travail, c'est le nerf de la guerre. Or, le français est en péril dans beaucoup de milieux de travail, notamment dans l'aéronautique et l'aérospatiale dans la région de Montréal. Les employeurs peuvent se réjouir que la Commission ait retenu la stratégie du volontariat et du partenariat pour la francisation des entreprises, mais nous aurions préféré des mesures plus coercitives, en particulier pour les entreprises de 50 à 100 employés qui ne sont pas couvertes par la loi. Nous réclamons un rôle plus musclé de l'État, et notamment de l'Office de la langue française qui a malheureusement subi une hémorragie continue de ses ressources humaines et financières.*»

Fédération des cégeps

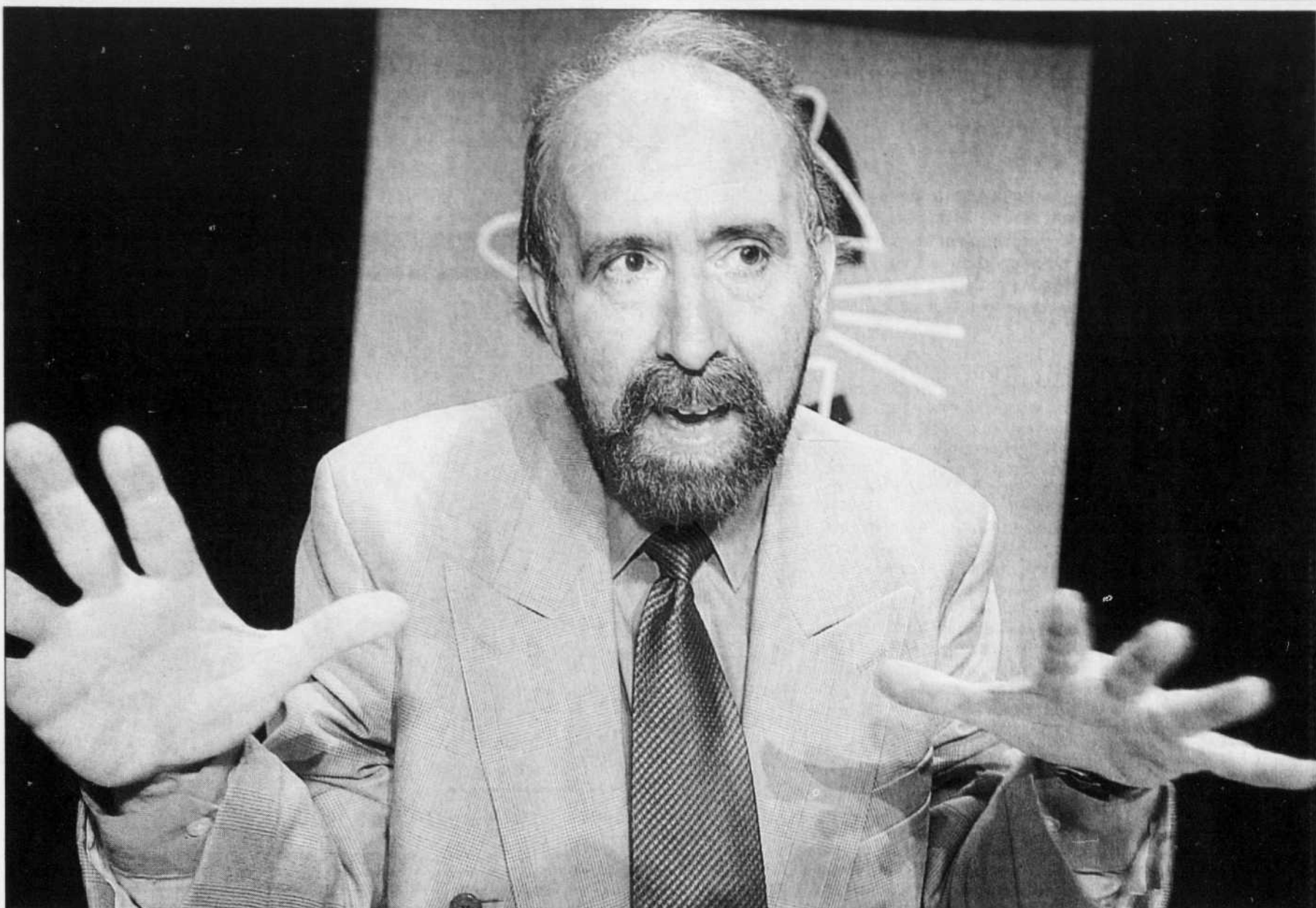
Dans une réaction qu'elle qualifie de préliminaire, la Fédération des cégeps fait bon accueil au rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française. La Fédération est particulièrement satisfaite que la Commission recommande le maintien du libre choix de la langue d'enseignement au collégial. Elle trouve également stimulant le rôle confié aux collèges, soit d'être des lieux de perfectionnement des langues et d'approfondissement de la culture. Toutefois, elle estime sur ce point que certaines recommandations du rapport sont difficilement applicables telles qu'elles sont énoncées.

FCSQ

En réaction au rapport final de la Commission sur la situation et l'avenir de la langue française, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a dit partager l'orientation générale du rapport voulant que toutes les composantes de la société québécoise doivent se mobiliser pour faire de la langue française la langue d'usage publique de tous les Québécois, hier. Elle estime qu'en ce qui a trait à la maîtrise de l'anglais comme langue seconde, les propositions de la Commission doivent être sérieusement prises en compte pour améliorer les conditions et le contexte d'apprentissage de la langue seconde telles une stratégie d'éveil des enfants aux langues dès le début de la scolarisation, une stratégie de l'intensification de l'enseignement et l'amélioration de l'environnement culturel des jeunes Québécois apprenant l'anglais.

FEUQ

La Fédération étudiante universitaire du Québec et le Conseil national des cycles supérieurs de la FEUQ accueillent favorablement les conclusions et les recommandations du rapport de la Commission en particulier en ce qui concerne l'obligation, pour les universités québécoises, de se doter d'une politique linguistique institutionnelle.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Gérald Larose, président de la Commission des États généraux, lors de la remise de son rapport hier.

Une politique linguistique
modernisée avant NoëlLa ministre Lemieux se montre très prudente
sur d'éventuelles modifications à la CharteMARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

La ministre responsable de la Charte de la langue française, Diane Lemieux, pense être en mesure de proposer une politique linguistique «*modernisée*» au gouvernement avant la fin de la session d'automne à l'Assemblée nationale. En réaction au dépôt du rapport Larose, Mme Lemieux s'est dite notamment préoccupée par la francisation des entreprises, l'utilisation du français dans l'administration publique et le défi des nouvelles technologies, mais elle est s'est

montrée très prudente sur des modifications éventuelles à la Charte de la langue française.

La ministre Lemieux pense qu'il faut «*adapter*» et «*moderniser*» le cadre législatif et certaines politiques pour que «*le Québec demeure un territoire français dans le monde*».

«Responsabilités
partagées»

Décrivant les politiques linguistiques comme des «*responsabilités partagées*», elle compte travailler en étroite collaboration avec ses collègues de l'Éducation et des Relations avec le citoyen pour «*coordonner et tirer*

vers le haut» les travaux «*non négligeables*» qui attendent le gouvernement.

Mme Lemieux a d'ailleurs préféré s'en remettre au ministre des Relations avec le citoyen, Joseph Facal, qui réagira au rapport Larose en point de presse aujourd'hui, pour aborder l'épineuse recommandation du rapport des États généraux sur l'instauration de ce qu'elle appelle un «*rituel*» de la citoyenneté.

Peu loquace sur les recommandations précises du rapport, la ministre compte tout de même privilégier certains enjeux. Ainsi, croit-elle, la politique actuelle de francisation des entreprises ne

portera plus de fruits.

Il faudra donc lui «*redonner du souffle et être créatif*». Des changements sont également à prévoir au sein même de l'administration publique. Quant aux nouvelles technologies, Mme Lemieux pense que le rapport Larose a bien répondu à l'appel et c'est probablement à ce chapitre que sera modifiée la Charte de la langue française. Elle a tenu à souligner hier le caractère unanime du document, une qualité qui démontre, selon elle, la maturité dont font montre désormais les Québécois lorsqu'ils discutent de la situation et de l'avenir de la langue française au Québec.



ARCHIVES LE DEVOIR

Diane Lemieux: peu loquace.

Oui, l'enseignement
du français va malJOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

L'enseignement du français va mal, ont dit la grande majorité des participants aux États généraux sur la situation du français. Ils ont entièrement raison, affirment à leur tour les commissaires dans leur rapport final présenté hier.

La Commission, peut-on lire, «*ne peut taire ni éviter de prendre à son compte l'exaspération exprimée tout au cours de ses travaux à l'égard d'un système d'enseignement qui tolère encore une maîtrise insuffisante du français*».

Et ce n'est pas là un détail aux yeux de la Commission: «*Cette situation n'a aucun sens. [...] [E]lle représente la principale menace à la vitalité du français, voire à la survie du principal terreau de langue française en Amérique*» (p. 35).

Si le président de la Commission des États généraux, Gérald Larose, a peu donné de détails sur la situation de l'enseignement du français hier en conférence de presse, notant simplement l'importance d'une bonne maîtrise de la langue tout au long du cheminement scolaire, son rapport est des plus explicites.

«*La Commission a bien senti l'urgence et l'impatience généralisée de tout mettre en œuvre afin que l'école, en tant que principal foyer de flexion sur la langue, assume avec rigueur sa responsabilité d'assurer la maîtrise et la qualité de la langue française*», y énonce-t-on.

Le rapport cite tant les résultats aux examens de français du ministère de l'Éducation que différentes études pour démontrer les déficiences, «*constantes et qui semblent*

tolérées par le système», des jeunes Québécois quant au «*manement du code de la langue*» — orthographe, ponctuation, syntaxe.

Pour remédier à ces graves lacunes, la Commission souhaite que, de la maternelle à l'université, les établissements d'enseignement se dotent d'une politique linguistique institutionnelle prônant la maîtrise, la qualité et l'usage du français. Elle veut aussi que la priorité soit mise sur la formation des maîtres, qui devraient être soumis à «*un examen plus exigeant que celui qui est actuellement imposé*» et qui soit le même pour tous au Québec.

Cycle

Au sein même de l'école, «*le code linguistique doit être enseigné en bonne et due forme*» avec évaluation à la clé à la fin de chaque cycle. Mais la mécanique de la langue doit aussi s'appuyer sur une culture, d'où un appel à la «*lecture assidue de textes de qualité au primaire et au secondaire*» mais aussi à l'organisation de concours littéraires, de dictées publiques, de débats oratoires... «*C'est en lisant et en écrivant fréquemment qu'on parvient à une connaissance intime de la langue*», souligne le rapport. Et puisque pour ce faire il faut des livres, des manuels, des grammaires, des dictionnaires, débloquent les fonds!

L'apprentissage de l'anglais, lui, doit se faire sur une tout autre base que celle actuellement employée dans la majorité des établissements. Il doit être concentré au dernier cycle du primaire, au milieu et à la fin du secondaire, en doublant le nombre d'heures d'enseignement actuellement prévues dans la réforme de l'éducation.

«*Il faut être efficace dans l'ensei-*

gnement de l'anglais, disait hier Gérald Larose. Le but c'est d'avoir une connaissance fonctionnelle de l'anglais et nous constatons qu'on l'apprend mieux plus tard mais de façon concentrée qu'en commençant tôt mais avec seulement quelques heures par semaine.»

L'anglais

De leur côté, les cégeps pourraient offrir un programme optionnel de langue seconde plus poussé afin que l'apprentissage de l'anglais ne prenne pas fin avec le secondaire. Par contre, les universités sont appelées à baliser le recours à l'anglais — devenue la *lingua franca* des échanges scientifiques et parfois même de l'enseignement tout court. Le baccalauréat, dans les universités francophones, doit se faire en français, note la Commission en invitant les établissements à également favoriser la rédaction de manuels en français.

Il est par ailleurs clair, et là-dessus, Gérald Larose se faisait virulent, que le recours à l'école privée non subventionnée pour contourner la Charte de la langue française et accéder à un enseignement en anglais doit prendre fin. Car c'est là uniquement un détournement pour arriver au réseau scolaire public de langue anglaise, démontre le rapport, chiffres à l'appui.

«*Il est absolument immoral et contraire à l'éthique civique qu'il soit possible pour des parents de s'acheter un droit constitutionnel par la simple force de leur portefeuille. C'est inconcevable*», dénonçait hier M. Larose. C'est un effet pervers de l'article 23 de la Charte canadienne duquel le Québec doit être soustrait, précise la recommandation de la Commission.

Milieux de travail

En français, s.v.p.

Lors des audiences en régions,
des témoignages de travailleurs
avaient ébranlé les commissairesLIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

En matière de français, langue de travail, les recommandations de la Commission Larose sont articulées essentiellement autour des comités de francisation et d'une approche par secteur d'activités.

Ces comités de francisation doivent être ressuscités ou redynamisés, selon le cas et, surtout, dotés de moyens et ressources adéquats, plaide la Commission sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

De façon générale, la commission souhaite qu'il soit publiquement et régulièrement rappelé que le français est la langue de travail au Québec.

Lors des audiences en régions, des témoignages de travailleurs avaient ébranlé les commissaires, faisant notamment état d'entreprises de l'aéronautique où les manuels d'instructions sont encore en anglais, 25 ans après l'adoption de la loi 101, et d'autres entreprises du transport où des francophones, même, doivent parler anglais entre eux, une journée par semaine, pour travailler leur anglais.

Devant la commission, plusieurs travailleurs et syndicats avaient aussi dénoncé la tendance quasi systématique des employeurs à déclarer les nouveaux postes ouverts bilingues, même lorsque cela ne semblait guère nécessaire (dans les régions québécoises éloignées, notamment, ou lorsque des employés sont affectés à la production, sans avoir affaire au public).

Devant ces doléances, la commission précise qu'il faudrait également rappeler publiquement et régulièrement que «*la connaissance de l'anglais et des autres langues étant [est] une exigence supplémentaire qui doit être justifiée*».

Lorsque la connaissance d'une autre langue pour un poste donné est contestée par un employé, un syndicat, ce devrait être à la Commission des relations de travail d'entendre le litige, ont statué les commissaires.

Francisation par secteurs

En plus des comités de francisation, la commission articule ses recommandations sur la francisation des milieux de travail autour d'une francisation par secteur d'activités (aéronautique, transport, etc.). Plutôt que de traiter les cas problématiques d'entreprises un à un, les autorités responsables de la langue interviendraient donc de façon sectorielle.

Fait à noter, la FTQ a déjà entrepris une telle initiative dans le secteur de l'aérospatiale en 1990, en collaboration avec l'Office de la langue française, et s'est butée à maintes difficultés. Au départ, l'employeur s'était même retiré de la table sectorielle, rapportait Mme Lola Lebrasseur, responsable du dossier francisation à la FTQ. La centrale syndicale a bien enregistré quelques progrès, après des années d'approche sectorielle, mais «*ce n'est pas le Pérou*», commentait Mme Lebrasseur.

É D I T O R I A L

Les temps changent

Vingt-quatre ans après l'adoption de la Charte de la langue française, il était temps que soit abordé le dossier linguistique autrement qu'en terme de durcissement ou d'affaiblissement de la loi 101, ce que nous propose la Commission sur les États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec en mettant en avant une approche nouvelle et inspirante.

Au point de départ, la création de cette commission avait été critiquée à droite comme à gauche. Certains reprochaient au premier ministre d'alors, Lucien Bouchard, de repousser ainsi aux calendes grecques un débat dont il voulait faire l'économie, tandis que d'autres craignaient l'extrémisme de Géo Larose qui allait en présider les travaux. Rétrospectivement, il faut reconnaître la sagesse de la décision de M. Bouchard de sortir ce débat du cercle étroit du monde politique pour le confier à un groupe indépendant capable de porter un regard nouveau sur cette question.

On ne sera pas d'accord avec chacune des recommandations de ce rapport. Certaines sont trop timides et d'autres sont mal étoffées, mais il faut souligner en premier lieu l'esprit général qui a animé le travail des commissaires. L'affirmation de la langue française ne peut se faire sans la reconnaissance de la pluralité de l'identité québécoise. Ce qui n'était voilà 24 ans qu'un noble principe devient aujourd'hui possible.

Avec la commission, il faut constater «*que les réalités se sont transformées et que les mentalités ont changé*». Convenons avec elle que le vieil antagonisme anglais-français s'est estompé et qu'il est possible, maintenant que le français a pris la place qui devait être la sienne, de penser un nouvel aménagement linguistique qui reposera sur la citoyenneté plutôt que sur l'ethnicité.

Le français étant devenu langue commune, la commission nous convie à abandonner l'attitude de protection qui a été celle généralement de la majorité francophone pour une attitude d'affirmation. Le virage proposé est souhaitable et correspond largement à ce qu'attend cette

génération des Québécois nés avec la loi 101 qui veulent construire la citoyenneté québécoise. Cependant, il faut bien réaliser qu'il n'y a pas encore, à cet égard, de solides consensus. Ceux-ci sont à construire. La commission est d'ailleurs la première à reconnaître que «*la société québécoise doit encore intégrer d'immenses pans de son identité*». Il y a des antagonismes qui ne sont pas complètement disparus, cela, autant chez les anglophones que les francophones. Le virage proposé sera bien plus difficile et plus long à réaliser qu'il n'y semble à première vue. Pour autant, il ne faut pas tourner le dos à ce débat.

Plusieurs seront tentés d'écarter du revers de la main la démarche que nous propose le rapport Larose. L'édifice construit par les commissaires est fragile car il repose sur des mesures dont plusieurs sont difficilement applicables dans le contexte constitutionnel actuel. C'est le cas des propositions relatives à la constitutionnalisation de la loi 101, dont Stéphane Dion s'est déjà moqué. C'est le cas aussi de la proposition visant à récupérer d'Ottawa la pleine compétence en matière de sélection des immigrants.

Il va de soi que tout n'est pas à mettre en œuvre immédiatement dans ce rapport et qu'il y a des chapitres à approfondir. Pour sa part, le gouvernement québécois doit retenir d'abord l'intention des commissaires et cette démarche d'affirmation qu'on lui propose. Il pourrait être tenté de limiter sa réaction à des mesures ponctuelles. Il a le choix puisque ce rapport est riche de nombreuses recommandations, dont plusieurs seront faciles à mettre en œuvre, pour peu que l'on soit prêt à dégager les budgets nécessaires. Ce serait dommage toutefois qu'il n'ose faire sienne cette approche citoyenne qu'on lui propose et refuse de prendre le relais d'un débat dont notre société ne peut faire l'économie.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Encore l'impasse

Il ne se passe plus une journée, plus une seule, sans que les Israéliens et les Palestiniens ne comptent leurs morts et ne planifient l'attentat du lendemain ou le prochain déplacement de chars. Sur la scène politique, l'impasse dans laquelle se trouvent les acteurs en présence a accouché, côté israélien, de la première dissension sérieuse entre Ariel Sharon et son ministre des Affaires étrangères Shimon Pérès. Et côté palestinien? Yasser Arafat ne semble plus avoir le contrôle complet de son camp. À l'évidence, les extrémistes du Jihad et du Hamas ont taillé des croupières dans l'espace sur lequel l'autorité d'Arafat était jusqu'alors peu contestée.

Ainsi, pour la première fois depuis qu'il a accepté d'être le chef de la diplomatie, Pérès a menacé de quitter le gouvernement Sharon à moins que ce dernier ne lui permette de renouer le dialogue avec Arafat. Dans un discours très critique à l'égard du gouvernement dont il est membre, Pérès est allé jusqu'à souligner: «*Nous n'avons pas tenu nos promesses envers les Palestiniens*». Il n'en fallait évidemment pas plus

pour que Sharon, qui sait pertinemment que l'audience internationale dont jouit son ministre lui est absolument nécessaire, lui donne satisfaction.

On ne sait si cet énième préalable à une éventuelle amorce de dialogue avec les Palestiniens a requinqué les ardeurs de bien des politiciens. Toujours est-il qu'un camp s'est constitué autour de membres influents, dont l'ex-premier ministre Ehoud Barak, de diverses formations politiques représentées à la Knesset pour faire la promotion de la séparation unilatérale. Celle-ci consisterait à se retirer d'un certain nombre de colonies implantées dans les territoires occupés et à ériger un mur séparant les communautés à Jérusalem-Est. Bref, on voudrait que la séparation entre Israéliens et Palestiniens soit absolue.

En fait, depuis une bonne semaine maintenant, différents acteurs de la scène politique avancent des propositions, formulent des plans concurrents, et, ce faisant, ajoutent quelque peu à la confusion totale qui règne depuis que la nouvelle administration américaine a décidé de prendre le contre-pied de la stratégie qu'avait adoptée Bill Clinton. En se retirant de la manière la plus sèche qui soit, George Bush a favorisé, si l'on en croit les experts, la montée de la violence, la surenchère verbale. Pour beaucoup, l'activisme diplomatique de son prédécesseur avait ceci de positif qu'il s'était traduit par la confection d'une structure qui servait de relais aux Barak et Sharon de ce monde.

Depuis les négociations de Camp David, il y a eu communication du plan Mitchell puis celle du plan Tenet, le tout entrecoupé de contacts directs et indirects entre Arafat et Pérès. Rien n'y fit. Chaque fois, la haine l'emportait. Avec une telle force que c'est à se demander où sont passés les militants de la paix. Où sont-ils?

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

EN ROUTE VERS UN RÉFÉRENDUM EN 2005 !!



L E T T R E S

Dépoussiérez vos plumes... du passé

Je ne peux pas rester assise sur mon siège sans réagir à ce que j'ai vu et entendu au *Téléjournal* le 16 août dernier, à mon retour de l'Université Laval. Journaliste depuis 25 ans, je suis gênée et profondément déçue du traitement de la nouvelle qui a été fait du Congrès organisé par l'Assemblée des évêques du Québec, avec la collaboration de tout un ensemble d'intervenants pastoraux sous le thème «*Le Service de l'Évangile: au début d'un nouveau monde*».

Les journalistes des médias nationaux sont, semble-t-il, arrivés au Congrès avec une idée bien arrêtée et déjà machée: le mariage d'un évêque africain... les réactions du Vatican. Avec cette toile de fond, ils ont littéralement «piégé» Mgr Couture, archevêque de Québec, et Yvonne Demers, agente de pastorale, en traitant d'un sujet qui ne reflète aucunement le sens et le contenu du Congrès, et des enjeux nouveaux de l'Église du Québec proposés à ce congrès. Il y a pourtant là de la matière; le Congrès a donné la possibilité de mettre en contact, en relations, le monde religieux avec le monde des affaires, de la politique, du travail, de l'éducation, du marketing, etc. et même le monde des plus pauvres. Il a été aussi question de l'eau, richesse à préserver!

Je passe généralement sans faire de bruit, mais ici, je ne peux pas rester sans broncher! L'ensemble des personnes œuvrant pour les milieux chrétiens cherchent des moyens d'être reconnues dans la société comme agissant auprès de la population appauvrie et pour garantir à tous et chacune les droits humains, le respect et la dignité. Par cette couverture hors contexte qu'ont faite quelques journalistes de médias reconnus qui se sont présentés au point de presse du 16 août organisé par Roland Parrot, toutes les énergies positives déployées par des gens — organisateurs et participants au Congrès à l'Université Laval — qui croient et veulent que la société connaisse des jours meilleurs ont été mises sous le tapis.

J'étais présente comme journaliste invitée à la conférence de presse; je rapporte donc ce que j'ai vu et entendu dans la salle!

Idealiste assurément, je suis déçue que l'éthique, la neutralité, l'honnêteté... qui doivent être des lignes de conduite pour exercer ce métier si fascinant, ne semblent plus être au centre des préoccupations de certains journalistes qui couvrent un événement ou assistent tout au moins au point de presse avec des idées bien arrêtées sur un sujet! Dépoussiérez vos plumes, qui sait, on finira par avancer!

Danièle Miny
Journaliste-photographe, rédactrice en chef
d'Apostolat international
Montréal, 17 août 2001

Dis-moi tu, dites-moi vous

J'ai lu la chronique intitulée «Dis-moi tu» de Denise Bombardier et j'aimerais contester certaines de ses positions.

Tout d'abord, il est faux de prétendre que la distinction entre le «tu» et le «vous» n'existe plus au Québec, elle est simplement posée différemment qu'en Europe, qui n'a pas lieu d'être un modèle en la matière de toute façon. Que Mme Bombardier se rassure, le «vous» existe encore au Québec: ainsi, en vieillissant — je suis un prof dans la jeune quarantaine —, je me fais de plus en plus vouvoyer, entre autres par mes étudiants, ce qui ne m'arrivait jamais lorsque j'avais 25 ans! Ou encore, certaines personnes de mon âge, issues d'un milieu rural par exemple, vouvoient encore parfois leurs parents, ce qui ne se ferait pas en France. De toute façon, ce tutoiement facile que dénonce Denise Bombardier est antérieur aux années 60, mais il est heureux que, la société ayant changé, les usages linguistiques aient évolué et se soient assouplis en 50 ans! Cependant, nous ne sommes pas passés au tutoiement généralisé, comme l'ont fait les Suédois dans les années 70, en quelques semaines.

En ce qui concerne les rapports entre la disparition du vouvoiement et le déclin de l'autorité en Amérique, il ne faut pas tout mélanger:

on peut mépriser quelqu'un qu'on vouvoie et respecter quelqu'un qu'on tutoie. Là encore, si j'en crois mon expérience de professeur — j'ai eu la chance d'enseigner des deux côtés du lac —, je peux assurer Mme Bombardier que j'ai souvent été méprisé, voire chahuté ou rudoyé par des élèves français qui pourtant me vouvoient tandis que je sens beaucoup de respect et de chaleur de la part de mes étudiants québécois qui me tutoient. N'inversons donc pas le processus: là où elle est défaillante, pour toutes sortes de raisons, sociales ou culturelles, l'autorité ne sera pas miraculeusement restaurée grâce à un retour arbitraire au vouvoiement!

En fait, le «vous» impose aussi une tyrannie dans les rapports interpersonnels en France: que de fois on aimerait tutoyer quelqu'un avec qui on ressent une certaine complicité, dans un bureau, une boutique, quelque lieu public, ou même un party, mais le contexte hiérarchique et le jeu social très contraignants nous interdisent un tel glissement, nous empêchent de nous mettre à l'aise, comme on met des shorts lorsqu'il fait très chaud pour aller au boulot. On est très souvent coincés dans le vouvoiement en France, au point que des voisins, des amis de longue date même, peuvent encore se vouvoyer, et il ne semble pas que les choses aient beaucoup changé ces dernières années. Que le tutoiement soit plus souple au Québec et que cela reflète notre mode de vie plus décontracté que celui des Français n'est vraiment pas regrettable.

Au fait, je me demande pourquoi la France serait le modèle du bien-parler, du savoir-parler, des bienséances langagières... Quant à la nostalgie ringarde pour le tutoiement qui permettrait supposément de sceller une relation érotique, aux beaux temps du vouvoiement généralisé, je suggère à Mme Bombardier la recette de Sartre et Beauvoir: ils ont toujours continué à se dire «vous», même au lit, car ceci représentait une marque supplémentaire d'élection et d'intimité!

Michel Denance
Bromont, 15 août 2001

LIBRE OPINION

À l'ombre de la fierté gaie

RÉJEAN THOMAS, M.D.
STÉPHANE LAVOIE, M.D.

Clinique médicale l'Actuel
Centre d'excellence VIH-MTS-hépatites

Au lendemain des célébrations de la fierté gaie, un constat inquiétant nous est apparu auprès de notre clientèle homosexuelle, soit la recrudescence de cas de détresse psychologique, de tentatives de suicide et de suicides réussis.

L'apparition de ce phénomène nouveau nous inquiète. Pourrait-il y avoir un lien à faire entre l'affirmation massive de cette fierté gaie et lesbienne et l'exacerbation de la détresse psychologique chez certains membres de cette communauté?

Le défilé de la fierté gaie et lesbienne qui a lieu au mois d'août est de plus en plus couru et médiatisé. Au fil des ans, cette fête a pris de l'ampleur et n'est plus qu'un simple défilé. Des activités se déroulent pendant toute une semaine et culminent vers cette procession de chars allégoriques, le dimanche après-midi, où se regroupe une foule diversifiée. Cette année, le défilé a attiré pas moins de 750 000 spectateurs. Mais cette fête, dont le but est de clamer notre fierté en opposition à la honte autrefois ressentie d'être homosexuel, ne provoquerait-elle pas une lame de fond contraire au but visé?

C'est la question que nous nous sommes posée comme professionnels de la santé travaillant au service de la communauté gaie et lesbienne en observant ce phénomène. Chez notre clientèle homosexuelle, nous avons dé-

nombré deux suicides réussis et pas moins d'une douzaine de tentatives et tous ont mentionné la semaine de la fierté gaie comme étant un élément stressant. Il va sans dire que cela représente une augmentation significative en comparaison à ce que nous observons le reste de l'année.

Il ne faut pas se le cacher, les statistiques le montrent, beaucoup de gays et lesbiennes sont aux prises avec une grande détresse psychologique reliée, encore aujourd'hui, à l'homophobie, à l'hétérosexisme, au rejet et à l'hostilité des structures dominantes telles que la famille, l'école et le milieu de travail, pour ne nommer que ceux-ci.

Notre but n'est pas de remettre en cause le grand pas franchi au cours des ans dans la lutte contre l'homophobie. Et cette semaine de la fierté gaie et lesbienne contribue à atteindre cet objectif. Par contre, il semble qu'elle soit vécue autrement par une certaine partie de la communauté. Nous croyons en l'importance de l'amorce d'une réflexion.

Que se cache-t-il à l'ombre de l'image véhiculée par cette fête?

Sans nous lancer dans un débat philosophique sur le sens de la fête, nous croyons que celle-ci, au sens universel du terme, peut être vue comme exprimant un clin d'œil ou un pied de nez à la dure réalité qui nous accable quotidiennement.

À notre avis, plus la fête est excessive et outrancière, plus elle sous-tend un mal à l'âme exacerbé et l'un des buts poursuivis par celle-ci est souvent de servir d'exutoire à cette souffrance humaine, donc, en soi, la

fête nous apparaît comme libératrice et nécessaire. Par contre, et c'est là qu'il semble y avoir une ébauche d'explication au phénomène qui nous inquiète, vu de l'extérieur par certains homosexuels, cette même fête peut aussi devenir un miroir grossissant le reflet de leur détresse psychologique et de leur sentiment de solitude.

Les festivités de la fierté gaie et lesbienne ne font pas exception à la règle, elles représentent la fête dans tout ce qu'elle peut comporter d'excès: une semaine de célébration où l'extravagance, les excès, les beaux corps sculptés sont à l'honneur.

Malgré la présence des différents organismes communautaires, l'image qui en ressort nous donne l'impression d'une communauté où les gens sont toujours heureux et festifs, où la santé physique et psychologique prédomine. Nous savons très bien que la réalité homosexuelle dans la vie de tous les jours est tout autre et qu'elle est étroitement reliée avec sida, violence, toxicomanie et faible estime de soi, entre autres choses.

Arrêtons-nous donc à ce nouveau phénomène afin d'y réfléchir et d'y trouver des pistes de solution et tentons d'être à l'écoute et sensible aux gens déjà fragilisés ou malades en favorisant leur inclusion dans notre communauté, afin de minimiser cette détresse.

Et, surtout, n'ayons pas la naïveté de croire que 750 000 personnes qui fraternisent un dimanche après-midi autour de la question de la fierté des gays et lesbiennes, cela représente une victoire pour le reste de l'année! La souffrance est encore grande.

IDÉES

Rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

Affirmer solennellement le caractère fondamental de la langue française

Nous publions aujourd'hui deux extraits du rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, rendu public hier. Le premier reprend l'essentiel de la conclusion du groupe présidé par Gerald Larose, le second est tiré de la section sur l'enseignement du français, qu'il faut revaloriser et améliorer rapidement, nous dit le rapport.

La Commission a beaucoup lu, écouté et débattu. En s'imposant une démarche ouverte et transparente, elle souhaitait que toutes les questions soient posées, que toutes les pierres soient retournées et que les tabous, s'il y en avait, tombent. La contribution de plusieurs centaines de groupes, de spécialistes et de citoyens lui a permis d'effectuer un très grand périple, d'approfondir un nombre impressionnant de questions et de faire plusieurs découvertes: entre autres que les réalités se sont transformées et que les mentalités ont changé.

Les réalités ont changé puisqu'on observe que le vieil antagonisme français-anglais s'est un peu, sinon beaucoup, estompé au Québec. Il reste bien quelques personnes et quelques groupes pour essayer de le maintenir encore et le plus vivant possible. À cause de cela, entre autres, l'État québécois ne devra jamais baisser la garde ni abandonner le recours à la loi. Le nouvel antagonisme, celui qu'alimente l'anglo-américanisme tonitruant et envahissant, pose des défis nouveaux. Les réponses se doivent d'être nouvelles.

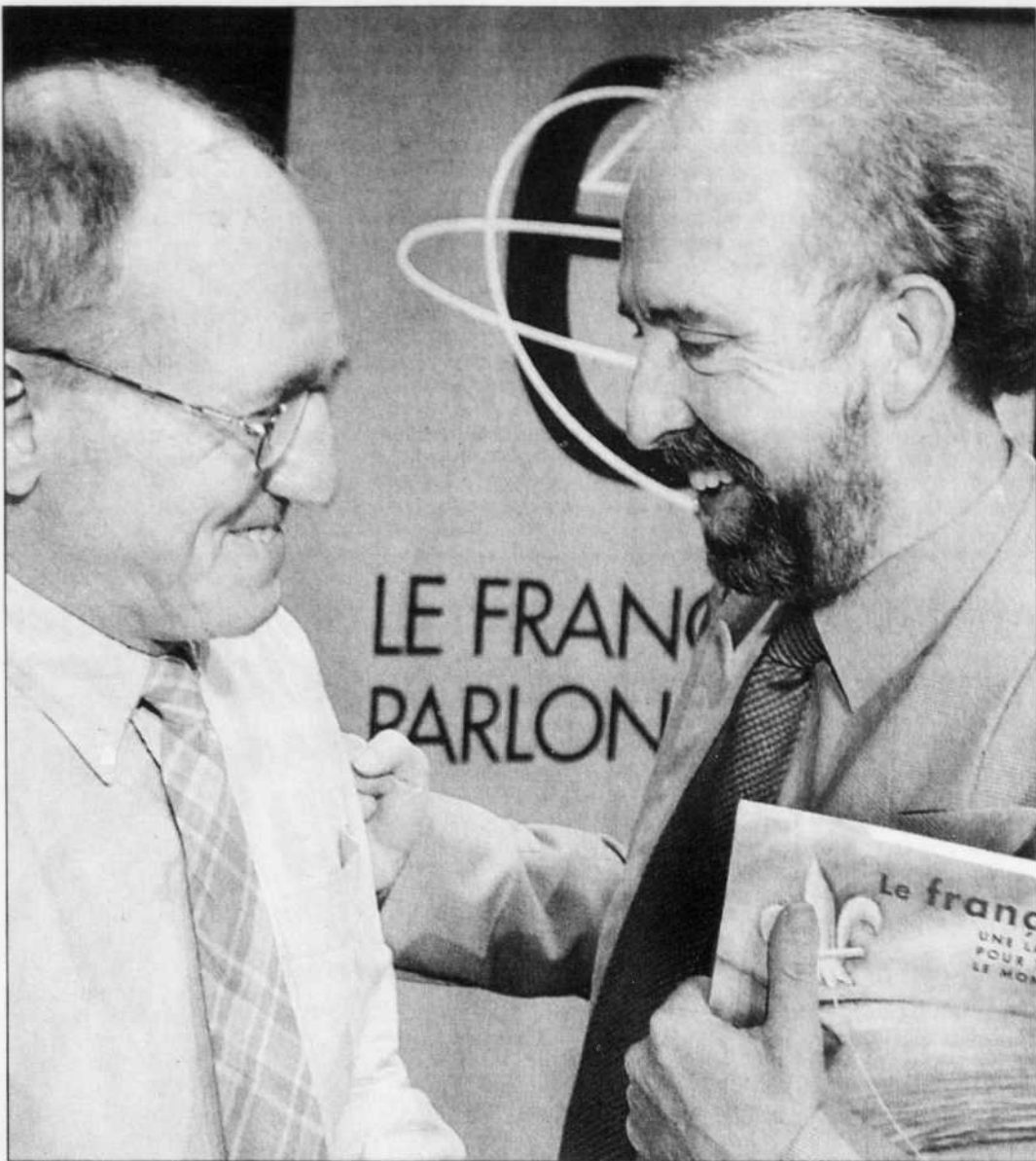
Les réalités ont changé puisque tous, sauf exception, reconnaissent que le français est devenu la langue de la participation civique, la langue de la citoyenneté. La politique linguistique du Québec a atteint un cer-

tain nombre d'objectifs, a produit des effets structurants; d'une langue officielle, nous sommes passés à une langue commune pour maintenant être en présence d'une langue de la citoyenneté. Le dispositif juridique doit en rendre compte.

Les réalités ont changé puisque la qualité de la langue s'impose tout autant que son statut dans le champ des préoccupations de l'ensemble de la population. Question de fierté. Question aussi de se donner les garanties d'une participation originale et efficace au concert des grandes cultures. D'où la volonté partagée d'accorder une plus grande attention à l'apprentissage, à la maîtrise et à la qualité de la langue française au Québec dans toute sa richesse.

Les réalités ont changé puisque, dans le contexte de la réorganisation des grands ensembles économiques, les Québécoises et les Québécois estiment qu'ils sont peut-être mieux placés que quiconque pour tirer leur épingle du jeu. Le Québec est au carrefour des principaux courants culturels et linguistiques. Il est au cœur des sites technologiques et industriels les plus innovateurs. Il dispose d'infrastructures et de ressources de premier plan non seulement en français, mais aussi en anglais. Proportionnellement, il compte le nombre le plus élevé de citoyens bilingues et trilingues au Canada et en Amérique du Nord. Aux yeux des Québécoises et des Québécois, ces atouts constituent de plus en plus un capital exceptionnel pour rayonner comme peuple de langue française, non seulement dans les Amériques,

mais dans le monde entier. Les Québécoises et les Québécois constatent que les réalités ont changé, et pour le mieux. Et parce qu'elles ont changé, ils se sentent plus rassurés, plus confiants. Et parce qu'ils se sentent plus sûrs d'eux-mêmes, ils souhaitent davantage nommer la pluralité de leur identité et apprendre d'autres langues, se donnant ainsi de nouveaux atouts.



En conférence de presse hier, le message était clair: «Les anglophones ne sont pas nos ennemis mais des composantes de notre réel», a dit avec force M. Larose, ici en compagnie de Gary Richards.

Cela n'enlève cependant pas

toute inquiétude. Les acquis sont là, mais fragiles. Rien n'est irréversible. Consolider et aller plus loin suppose des modifications substantielles dans l'approche de la politique linguistique, dans son orientation générale et dans les efforts et les ressources à consentir.

L'approche doit être globale. Ce ne peut plus être l'affaire de la seule législation. La nouvelle approche doit prendre la forme

d'une politique large touchant tous les volets de l'agir collectif, y compris dans sa dimension internationale, sollicitant toutes les fonctions de l'Administration et de ses composantes, interpellant tous les acteurs de la société, intégrant tant les questions touchant l'apprentissage, la maîtrise et la qualité que le statut de la langue française.

L'orientation générale de cette approche établit que l'avenir du

français au Québec passe maintenant par l'affirmation la plus solennelle, de la part de l'État québécois, du caractère fondamental, constitutif, inclusif et citoyen de la langue française dans l'identité du peuple québécois. Cette affirmation se traduira par le réaménagement des règles juridiques qui accorderont aux principes fondateurs de l'aménagement linguistique du Québec un statut prépondérant sur les autres lois. Elle se traduira également par l'établissement officiel et formel de la citoyenneté québécoise. Ces mesures ouvriront encore plus grande la volonté et la capacité de nommer et de valoriser la pluralité de l'identité québécoise. Avec plus d'assurance, le Québec exploitera à fond son potentiel d'interface avec les autres langues et les autres sociétés.

Maintenir et faire rayonner la langue française en Amérique du Nord est un défi colossal et un défi permanent. Il faut vouloir le relever résolument. La Commission témoigne de cette farouche et indéfectible volonté populaire. C'est elle qui, fondamentalement, charge l'État du Québec, le seul État français en Amérique du Nord, de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que le défi continue à être correctement assumé.

La Commission est consciente que, dans le contexte constitutionnel canadien, l'État du Québec n'a pas tous les pouvoirs pour garantir l'avenir de la langue française sur son territoire. La Commission a formulé ses propositions en tenant compte globalement de ce contexte. Sans cacher que certaines de ses propositions supposent de l'«ouverture» de la part du gouvernement du Canada, la Commission estime impérieux que le gouvernement du Québec passe promptement à l'offensive sur chacune d'elles. Compte tenu de l'évolution rapide du contexte et de l'importance de l'enjeu, il n'y a pas de temps à perdre.

L'approche doit être globale. Ce ne peut plus être l'affaire de la seule législation

Enseignement du français: des constats alarmants

Le système québécois d'enseignement s'acquitte mal, de l'avis de beaucoup d'intervenants, de sa responsabilité d'assurer la maîtrise du français tant à l'oral qu'à l'écrit.

Au primaire et au secondaire... Dans le réseau des commissions scolaires de langue française, les résultats aux épreuves de français du ministère de l'Éducation en 3^e année et 6^e année du primaire, en 3^e année et 5^e année du secondaire, indiquent que les élèves faibles à ces examens le sont à cause de leurs déficiences dans le maniement du code de la langue. Ces déficiences se maintiennent d'une épreuve à l'autre chez les mêmes élèves et d'une cohorte d'élèves à l'autre au fil des années.

En 3^e année du primaire, les résultats des élèves en orthographe d'usage sont jugés satisfaisants. À la fin du primaire, donc aux portes du secondaire, la maîtrise de l'orthographe grammaticale et d'usage est l'élément de l'épreuve de français où les résultats sont les plus faibles: 52,5 % des élèves sont classés fragiles ou incompetents en écriture. En 3^e secondaire, 59,8 % des élèves ont une compétence minimale ou insuffisante en français; leurs difficultés les plus sérieuses sont, ici encore, liées au fonctionnement de la langue. Les derniers résultats (2000) pour les élèves de 5^e secondaire montrent, au critère du fonctionnement de la langue, un taux d'échec de 42 %.

Ces déficiences sont, en quelque sorte, constantes et semblent tolérées par le système puisqu'elles n'entraînent pas nécessairement un échec au type d'examen utilisé par le Ministère, la rédaction d'un texte au cours de laquelle les élèves ont tout le loisir d'adapter leur production à leurs connaissances. La pondération des critères de correction fait souvent en sorte qu'un élève réussisse le test malgré une nette insuffisance en maîtrise du code linguistique.

L'enquête DIEPE a comparé, en 1995, les performances écrites d'environ 2000 élèves francophones québécois à celles d'autant de jeunes Belges et Français. À l'épreuve de rédaction, les scores des élèves québécois sont comparables à ceux des jeunes Européens. Aux épreuves objectives visant à mesurer la

connaissance du code, les résultats obtenus par les élèves québécois sont significativement inférieurs à ceux de leurs collègues européens, et ce, systématiquement dans les 15 épreuves.

Au secteur collégial

Actuellement, un étudiant sur quatre ne réussit pas son premier cours de langue et littérature. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial attribue ces échecs à une maîtrise insuffisante de la langue et du code linguistique, de même qu'à la difficulté de bien ordonner sa pensée, de l'exprimer correctement, de bien analyser les situations et d'en faire une synthèse cohérente.

L'épreuve uniforme du collégial est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1996 et sa réussite pour l'obtention du DEC, exigée depuis le 1^{er} janvier 1998. L'épreuve consiste en une dissertation critique à partir de textes proposés. Les étudiants ont le droit d'utiliser un dictionnaire, une grammaire, un manuel de conjugaison et peuvent faire jusqu'à 30 fautes dans un texte de 900 mots et tout de même réussir. L'évaluation de la performance de chaque étudiant se fait selon trois catégories de critères: compréhension des textes et qualités de l'argumentation, structure du texte de l'élève et maîtrise de la langue. C'est à ce dernier critère que les échecs sont les plus nombreux et que la cote «A» est obtenue par une minorité des élèves.

À l'université

En octobre 2000, une étude de l'Université de Montréal réalisée auprès de 1156 étudiants de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté des sciences infirmières, qui avaient tous réussi l'épreuve de français du MEQ, révèle que plus de 75 % d'entre eux éprouvent des difficultés de vocabulaire, plus de 70 % des difficultés à conjuguer les verbes, 61 % à accorder les participes passés, plus de 50 % ont du mal à structurer leurs textes écrits et à rédiger des phrases complexes, tandis que plus de 60 % avouent avoir plus ou moins de difficulté à comprendre le message général d'un texte ou les exposés des professeurs.

L'évaluation de la compétence linguistique des étudiants en sciences de l'éducation montre que, à

l'Université de Montréal, seulement 15 % d'entre eux sont très bons en français, 30 % sont bons, 15 % sont moyens et les derniers 40 %, nettement médiocres. À l'UQAM, la situation n'est pas plus reluisante: en mai-juin 2000, 63 % des étudiants, tous programmes confondus, ont échoué au test de français écrit, 46 % des étudiants en formation préscolaire primaire et, à titre indicatif, 80 % des futurs enseignants de mathématiques. Les étudiants qui se destinent à l'enseignement du français au secondaire ont le même taux d'échec, quoique le test soit plus difficile et le seuil de passage très élevé (80 %).

D'où, dernier indice, les examens de français de plus en plus souvent imposés par les commissions scolaires aux diplômés des sciences de l'éducation avant de les engager comme enseignants du primaire ou du secondaire. Beaucoup de ces candidats échouent au test — un test de niveau 5^e secondaire —, ce qui rejoint les observations du linguiste et professeur honoraire de l'Université de Montréal, Gilles Bibeau, selon lesquelles plus de la moitié des futurs enseignants ont une connaissance nettement insuffisante de la langue française.

Une obligation de résultats pour chacun des ordres d'enseignement

La Commission ne veut pas préjuger des résultats de l'importante réforme du ministère de l'Éducation qui, encore à l'étape de l'implantation au primaire, ne permet pas pour l'heure de vérifier les fruits dont elle peut être porteuse. Toutefois, elle ne peut taire ni éviter de prendre à son compte l'exaspération exprimée tout au cours de ses travaux à l'égard d'un système d'enseignement qui tolère encore une maîtrise insuffisante du français.

Depuis 15 ans, divers tests de français ont été imposés pour mesurer la compétence linguistique des élèves. Une constante se dégage de ces évaluations: les résultats obtenus aux examens indiquent clairement que les jeunes Québécoises et Québécois ont de graves lacunes quant à la maîtrise du code linguistique. La persistance des déficiences en langue française, notamment en matière de code, tout au long des cycles d'enseignement, est inacceptable.

L'enseignement du français est actuellement enfermé dans un cercle vicieux qui fait que la méconnaissance de la langue française au Québec se

transmet d'un ordre d'enseignement à l'autre. Il handicape les élèves dans la poursuite et la réussite de leurs études. Cet engrenage atteint aujourd'hui les responsables de l'enseignement de cette langue dans les écoles, soit les maîtres eux-mêmes.

La Commission fait siennes les attentes des Québécoises et des Québécois. Le système québécois doit assurer un enseignement plus efficace et de meilleure qualité du français, langue officielle et commune. Dans tout le processus d'apprentissage et de maîtrise du français auprès des jeunes, des adultes, des membres de la communauté québécoise d'expression anglaise, des décrocheurs, des analphabètes, des nouveaux arrivants et aussi des personnes qui ont des difficultés auditives, le système québécois d'éducation doit être renommé pour sa rigueur, son excellence, sa qualité et pour la variété de ses services d'enseignement du français. C'est là une question cruciale pour la vitalité, le dynamisme, la survie et le rayonnement du français dans le concert mondial des langues nationales.

Il faut donc s'y mettre sérieusement!

Être d'une exemplarité à toute épreuve

L'exemple doit venir de haut. Compte tenu du rôle stratégique qu'ils jouent dans l'apprentissage, la maîtrise, le perfectionnement et l'usage de la langue française, le ministère de l'Éducation et les établissements québécois d'enseignement de la maternelle à l'université, doivent donner l'exemple en se dotant les premiers d'une politique linguistique institutionnelle dont on pourra trouver en annexe 2 à la première section, à titre indicatif, la définition et les modalités d'application. Cette politique sera, pour chaque établissement, l'occasion de prendre connaissance, en détail, des objectifs de la politique linguistique québécoise, de même que des dispositions de la *Charte de la langue française*, et d'en préciser la portée dans sa vie quotidienne.

La manière de définir et d'appliquer une telle politique linguistique institutionnelle sera différente selon l'ordre d'enseignement.

Au primaire et au secondaire, la Commission propose d'en confier la responsabilité aux conseils d'établissement et de modifier à cette fin la *Loi sur l'instruction publique* (loi 180) qui définit le mandat des conseils d'établissement.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Dominique Reny, Josée Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducas et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commiss); La documentation: A. Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hurburt, Christine Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Daniel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachel Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lefleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LAROSE

SUITE DE LA PAGE 1

à partir de ces seuls indicateurs. [...] Ce serait s'enfermer dans une approche qui comporte des dérives sociales majeures, tel le cloisonnement de la société québécoise en trois catégories: les francophones, les anglophones et les allophones.» (p. 4).

Sur l'obligation de fréquenter un cégep francophone, le rapport insiste sur la dérive potentielle d'une telle directive et, estimant le débat mal engagé, tranchera plutôt pour un meilleur enseignement de l'anglais puisque, la Commission s'en dit «convaincue», c'est pour améliorer leur connaissance de cette langue que des jeunes s'inscrivent aux cégeps anglophones.

En somme, comme on le lit dans une annexe du rapport, la Commission a voulu «faire des propositions qui rassemblent les Québécoises et les Québécois, tous statuts et langues confondus, plutôt que de consacrer leurs divisions» (p. 208).

Le leitmotiv de la Commission, et ce qui donne son titre au rapport — «Le français, une langue pour tout le monde» —, c'est qu'«après 25 ans de législation, la majorité des groupes anglophones reconnaissent le français comme langue commune: c'est devenu un acquis», disait hier Gerald Larose.

«Nous avons moins de difficultés avec la commu-

nauté anglophone d'ici qu'avec l'anglo-américanisme, poursuivait-il. Le pari que nous faisons, c'est que les anglophones du Québec peuvent être une formidable interface pour faire rayonner cette société française en Amérique du nord.»

Les 149 propositions du rapport de 285 pages ne se distinguent que par des nuances du rapport préliminaire déposé au début juin. Il y est toujours fermement question de rompre avec l'approche ethnique au profit d'une citoyenneté québécoise applicable à tous — mais «encore à définir», lit-on en page 11 du rapport —, si ce n'est un rituel d'accueil spécifique québécois pour les nouveaux arrivants.

La langue française, droit fondamental pour tous les Québécois, doit par ailleurs être défendue et valorisée non seulement dans un cadre juridique mais aussi dans une approche globale qui englobe toute la société — des Centres de la petite enfance aux médias en passant par le monde du travail. «Une politique linguistique, ce n'est plus seulement une affaire de législation mais de norme, de qualité, de rayonnement», a dit M. Larose.

Et pour arriver à soutenir cette vaste mobilisation, il faut fonder en un seul organisme toutes les institutions qui veillent actuellement sur la question linguistique.

«Mais cet organisme-moteur ne sera efficace que si

l'État a fait passer un message fort, s'il donne un statut constitutionnel aux lois linguistiques et s'il reconnaît une citoyenneté québécoise», concluait M. Larose. Et s'il a les moyens de le faire, comme le signale le rapport. Car il est clair que celui-ci «restera sans effet si le budget et les effectifs alloués à l'application de la Charte de la langue française ne sont pas considérablement augmentés» (p. 180).

Les différences par rapport au rapport de juin tiennent au fait que la constitutionnalisation des droits linguistiques ne passerait plus par la rédaction d'une Constitution québécoise. Il s'agirait plutôt de réaménager la Charte de la langue française pour qu'elle soit sur un pied d'égalité avec la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Cette façon de faire, selon M. Larose, permettrait de mettre sur le même pied droits individuels et droits collectifs lorsque la Charte de la langue est contestée devant les tribunaux.

De plus, les dossiers d'infraction à la Charte relèveraient d'une chambre spécialisée de la Cour du Québec plutôt que d'un tribunal administratif, comme il en avait été question en juin. De même, un observatoire, distinct du nouveau supra-organisme, serait créé pour jeter un regard critique sur la situation sociolinguistique du Québec.

Le rapport a finalement écarté l'idée de créer un

ministère de la Langue, celle-ci ne pouvant être considérée «comme un aléa soumis aux troubles politiques», a dit Larose.

Enfin, dernière nuance, mais à l'image du rapport, les anglophones ne sont plus définis comme une minorité nationale — terme qui prête à confusion puisque ce sont les francophones qui sont la véritable minorité — mais comme la «communauté québécoise de langue anglaise».

Si la guerre linguistique n'a plus cours au Québec, elle est encore vivace avec le gouvernement fédéral, appelé à respecter le régime linguistique du Québec, notamment en donnant prépondérance au français dans l'affichage et en respectant la francisation des lieux de travail.

M. Larose a aussi insisté sur le fait qu'il n'y a pas de mal à établir le français comme langue de la citoyenneté québécoise puisque l'anglais est la langue de la citoyenneté canadienne. «Les deux langues officielles, c'est du branding. La vie concrète au Canada se passe en anglais. La loi canadienne n'est pas non plus réparatrice. Son but n'est pas que le français gagne toujours en force, comme le veut la Charte de la langue française», dit M. Larose.

Et le français au Québec, langue fragile, a véritablement besoin d'une approche offensive et dynamique, concluait-il.

Day pourrait partir plus tôt

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, a clairement laissé entendre, hier, qu'il pourrait quitter ses fonctions avant la date butoir de la mi-décembre qu'il s'était lui-même fixée. Cela pourrait saboter les tentatives de coalition des députés dissidents de son parti avec le Parti conservateur.

La formation alliée tiendra une course à la direction, à la mi-mars, et les règles du parti stipulent que M. Day doit quitter son poste au moins trois mois avant celle-ci.

En entrevue, hier, le dirigeant de l'Alliance a indiqué qu'il était «très possible» qu'il parte avant décembre.

Interrogé quant à savoir s'il serait en place jusqu'à la fin de la session parlementaire automnale, M. Day a déclaré: «Je ne puis affirmer que je serai là aussi longtemps, mais nous allons certainement entreprendre la session d'automne en insistant [sur la question du bois d'œuvre] et d'autres points de la mauvaise gestion libérale qui limitent franchement les perspectives d'avenir des Canadiens».

EN BREF

Chrétien en voyage

(PC) — Le premier ministre Jean Chrétien vivra surtout dans ses valises au cours des mois à venir, à l'occasion d'une série de voyages à l'étranger où il tentera de profiter de son statut de vétéran de la scène politique internationale. Ainsi, en septembre, M. Chrétien doit se rendre en Chine, au Moyen-Orient et en Australie, à l'occasion notamment des réunions du Groupe des huit pays les plus industrialisés (G8), puis à celles des pays de la Francophonie et du Commonwealth. Le premier ministre dirigera par ailleurs une mission de deux semaines d'Equipe Canada en Russie et en Europe, dès le début de l'année prochaine. Qualifié par ses assistants «d'homme d'État senior» et de «doyen du G8», M. Chrétien se serait donné pour mission personnelle de renforcer la bonne réputation du Canada à l'étranger.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-9667
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Contrat de vente 40012291 Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Il est 2 heures 22 et des poussières...



BIG BEN, sur laquelle se fie le monde entier, se refait une beauté. L'horloge britannique ne pouvant se permettre un repos, le défi des hommes-araignées consiste à la nettoyer pendant que ses aiguilles tournent perpétuellement. Encore heureux qu'il n'y ait pas de trotteuse!

BAVARD

SUITE DE LA PAGE 1

était présent au chalet du Lac Meech en cette fin d'après-midi.

M. Bagdadi fait partie de la douzaine de personnes autorisées à faire fonction d'interprète lors des réunions du cabinet fédéral et de ses comités. Il faut insister un peu pour savoir qu'il a assisté à quelques-unes des discussions ayant entouré l'Accord de Charlottetown ou la crise d'Oka. Il opine mais ne s'étend pas.

L'exposition au secret a aussi ses limites. D'abord, parce que ce ne sont pas toujours les mêmes interprètes qui assistent à toutes les réunions. Ils n'ont donc accès qu'à des bribes de dossiers. «Et, sachant que nous sommes là, il y a souvent des choses qui se disent à mots couverts, du moins dans une certaine mesure. Quand c'est ultra-secret, en général, on finit par nous prier de sortir».

Comment fait-il, même s'il ne sait pas tout, pour ne pas commettre d'impair dans une conversation privée? «Nous avons un devoir de discrétion et nous devons faire la part de ce que nous pouvons dire et de ce que nous ne pouvons pas dire. Mais je vous avoue que, dans la mesure où le métier d'interprète lui-même force à se concentrer sur l'immédiat et à se préoccuper de la transmission du message, très souvent, à force de s'être intéressé à des questions de détails, on en finit par oublier, si j'ose dire, l'image d'ensemble».

Il prend quand même plaisir à être témoin d'événements qui pourraient prendre un tour historique. «Il y a eu des moments comme ça, dans l'histoire, et il y en a encore, où on se retrouve présent au cœur d'un dossier qui va devenir un des gros dossiers d'État, alors a priori, c'est très intéressant.» Son souvenir le plus mémorable demeure une réunion du caucus libéral à la fin de 1979, après la chute du gouvernement conservateur de Joe Clark, où les députés ont demandé à Pierre Elliott Trudeau de reprendre la direction du parti.

Henri Bagdadi n'en fait pas un plat pour autant car il tire autant de fierté à traduire des discours d'hommes d'État que des travaux parlementaires. «Il y a une très grosse part de ce que nous faisons qui est tout à fait public. Si je travaille à la Chambre, non seulement on m'écoute en direct partout au Canada — là où les câblodistributeurs assurent la retransmission — mais on m'écoute à la Chambre même et on pourra même m'écouter en retransmission. Il n'y a rien de plus public que ça.»

Et la satisfaction se mesure rarement à l'importan-

ce de l'événement. «Il y a ce que j'appelle des moments de grâce, quand tout à coup on se sent le vent dans les voiles, l'inspiration plein la tête et qu'on arrive à très bien rendre un exposé. Ça peut être n'importe quand, arriver pour n'importe quoi.»

Après une formation de traducteur, métier qu'il exerça pendant deux ans, c'est en 1975 qu'il a tenté sa chance comme interprète. Passionné des langues, son intérêt ne s'est pas éteint. Il parle volontiers du style de l'interprète, de l'importance d'un vocabulaire riche et d'une langue de qualité, de la nécessité de traduire non seulement les mots mais aussi les intonations.

Les 55 interprètes du service parlementaire assurent l'interprétation des délibérations de la Chambre des communes et du Sénat, des travaux des comités, des caucus, du cabinet, de certaines conférences de presse et des visites d'État qui se déroulent sur la colline parlementaire.

La presque totalité de ces interprètes doivent se soumettre à un contrôle de sécurité afin d'obtenir la cote «très secrète» exigée pour assister à des réunions comme celles du cabinet. Pour ce dernier, une équipe spéciale est formée chaque année par la direction du service pour ensuite être approuvée par le chef de la sécurité du Conseil privé. L'interprétation simultanée des travaux parlementaires a commencé en 1959 mais ce n'est qu'en 1980 qu'elle fut introduite au cabinet.

A moins d'être assigné à une tâche à la dernière minute, un interprète se prépare en révisant le vocabulaire pertinent et en s'informant sur le sujet. «Il y a ce que j'appellerais un parfum du jour. Il y a des choses qui sont dans l'air du temps et qu'il faut connaître. Quand on s'apprête à faire la période des questions, on connaît les dossiers chauds de l'heure, on a lu les journaux le matin, on a écouté la radio, la télé la veille. On sait à peu près d'où vont venir les coups, qui va les porter. On en a une assez bonne idée et on se prépare en conséquence.»

Il reste toujours les problèmes de compréhension attribuables à la pensée confuse d'un parlementaire ou à son accent trop prononcé. «Il y a eu des fois où je me demandais: mais enfin, qu'est-ce qu'ils essaient de dire? Surtout qu'en plus, il m'est donné souvent de relire ce qu'ils ont dit et de ne guère mieux comprendre quand je les relis», note-t-il en s'esclaffant. Mais un interprète peut rendre malgré lui un parlementaire plus intelligible qu'il ne l'est. Quand on le lui fait remarquer, Henri Bagdadi se met à rire. Selon lui, cela est question d'expérience et d'intuition.

COLÈRE

SUITE DE LA PAGE 1

Mario Beaulieu, de fustiger un rapport qui ne fait nullement avancer la cause du français, selon lui. «Les moyens proposés ne permettront tout simplement pas d'assurer la survie du français», estime-t-il. La Commission ne reconnaît pas les dangers du déclin du français à Montréal, précise-t-il. Pis encore, «la Commission semble vouloir évacuer totalement l'aspect démolinguistique» alors que c'est par là même qu'il sera possible de trouver des solutions aux problèmes actuels, croit-il.

M. Beaulieu trouve curieux que le rapport fasse ainsi fi des modalités mêmes de son mandat dont un des quatre points se lisait ainsi: «préciser et analyser les plus importants facteurs qui influencent la langue française en fonction de l'évolution des principaux indicateurs, en particulier celui du taux de transferts linguistiques».

Les commissaires, à la suite de leur réflexion, en sont venus à la conclusion qu'une approche basée essentiellement sur des statistiques, comme celle de certains militants péquistes, ne peut être que dangereuse. Ils estiment ainsi ne pouvoir appuyer les fondements d'une politique linguistique uniquement sur des indicateurs sociolinguistiques.

«Pour la Commission, peut-on lire dans l'introduction du rapport, ce serait s'enfermer dans une approche qui comporte des dérives sociales majeures, tel le cloisonnement de la société québécoise en trois catégories: les francophones, les anglophones et les allophones. [Cela] confinerait la société québécoise à mettre sous le boisseau sa volonté de construire un projet civique ouvert sur le monde et à demeurer frileuse pour le restant de ses jours.»

De toute façon, note le rapport, les transferts linguistiques vers l'anglais ne sont pas aussi importants que ne le colportent nombre de militants péquistes. «Il semble bien qu'il ne faille pas exagérer l'impact des transferts sur la composition linguistique du Québec et de la région de Montréal», peut-on lire. Les commissaires vont même plus loin en soutenant que, depuis l'établissement des lois linguistiques, la situation se modifie tranquillement en faveur du français, un constat que ne partage absolument pas Mario Beaulieu.

Ce dernier croit plutôt qu'il y a péril en la demeure et que le gouvernement doit agir prestement pour redresser la situation. Il déplore par le fait même que Gerald Larose n'ait pas cru bon de durcir les dispositions de l'actuelle législation linguistique, comme son mandat lui permettait de le faire («procéder à l'examen d'une refonte globale de la Charte de la langue française comprenant notamment les hypothèses d'une révision des dispositions relatives à l'affichage public et de l'extension de l'application du chapitre sur la langue d'enseignement à l'enseignement collégial»). Le rapport recommande plutôt le statu quo pour l'affichage ainsi que pour le libre accès au cégep.

Selon Mario Beaulieu, «à peu près tous les chercheurs s'entendent pour dire que ce sont les mesures scolaires de la loi 101 qui ont eu l'impact le plus significatif sur les transferts linguistiques d'où l'importance de colmater les brèches de la législation». Mais M. Beaulieu reconnaît qu'il est bien difficile de s'entendre sur les solutions lorsque l'on est en désaccord sur les problèmes.

Selon lui, le gouvernement a fait une erreur en ne rattachant pas à la Commission un groupe de chercheurs indépendants qui auraient pu aiguiller les commissaires. Cela aurait notamment permis de dresser un portrait fidèle du déclin du français à Montréal, portrait qui manque cruellement au gouvernement à l'heure actuelle, selon lui.

EN BREF

Des enfants délégués à l'ONU

(AFP) — Fait exceptionnel à l'ONU, plus d'une centaine de jeunes sont inscrits comme délégués de leurs pays pour la session spéciale qui sera consacrée à l'enfance lors de la prochaine réunion de l'Assemblée générale le mois prochain, a annoncé hier, l'UNICEF. À l'heure actuelle, 113 jeunes de moins de 18 ans se sont enregistrés pour participer à la session, dont 34 comme membres de délégations envoyées par les gouvernements et 79 comme membres d'organisations non gouvernementales, a ajouté l'UNICEF. «Plusieurs délégués enfants ont déjà été sélectionnés par leur gouvernement pour prendre la parole formellement devant l'Assemblée générale, une véritable percée», a noté dans un communiqué la directrice de l'UNICEF, Mme Carol Bellamy. «Les enfants vont ainsi côtoyer des présidents et des premiers ministres», a-t-elle souligné. Jusqu'à présent, 76 chefs d'État et de gouvernement ont annoncé leur présence à cette session, qui commencera le 19 septembre.

Carpe diem

Par Yvon Corbeil

«Il n'y a de science que de l'universel», croit-on depuis Aristote. Alors, pourquoi n'y a-t-il que des individus?